

Rwanda France

Signature de conventions de financement entre la France et le Rwanda

AFP, 2 décembre 1987

KIGALI 2 dec - Trois conventions de financement, d'un montant de 6, 4 millions de francs, ont été signées, mardi à Kigali, par le ministre rwandais des Affaires étrangères et de la coopération, M. François Ngarukiyintwali, et l'ambassadeur de France au Rwanda, M. Pierre Bitard.

Le gouvernement français accorde à Kigali une subvention d'un montant de deux millions de F pour rétablir le montant de l'aide initialement accordée au Fonds de développement communal (quatre millions de F), dont la moitié a été affectée au financement d'une opération en faveur des Rwandais rapatriés d'Ouganda.

Par ailleurs, Paris accorde au gouvernement rwandais une subvention de 3, 7 millions de F pour la consti-

tution d'un fonds de roulement pour l'« *opération mobiliers scolaires* », la construction d'ateliers scolaires et l'appui technique du projet.

La France accorde également au Rwanda une aide financière de 700.000 F pour le développement de la formation pratique à l'Ecole agro-vétérinaire de Kabutare (Butare - sud du pays) et de la formation permanente des cadres de terrain du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et des forêts.

La France et le Rwanda ont déjà signé en octobre deux conventions, d'un montant de trois millions de F, pour l'hôpital de Ruhengeri (nord du Rwanda) et l'assistance technique au Laboratoire des travaux publics du Rwanda.

CG/GSE-sh idf.